

TRIANGLE SOL'R

Champs solaires clé en main

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

Justification de l'absence de fonctionnalité de zone humide

Localisation	Commune de Moisy (41160) - Parcelle ZP 114
Pétitionnaire	Triangle SOL'R
Objet	Réponse à la demande de compléments DREAL Centre-Val de Loire
Référence	TSR5829 - 41 - Mairie Moisy
Date	Juin 2026

Préambule

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons, avant toute chose, vous adresser nos sincères excuses pour la confusion qui a pu naître de la rédaction du formulaire CERFA. En effet, nous avons indiqué dans ce document avoir réalisé une **étude de zones humides**, alors qu'il s'agissait en réalité d'une **pré-étude** de premier niveau. Cette imprécision terminologique, qui nous incombe entièrement, a naturellement conduit la DREAL à solliciter la production de ce document en pièce complémentaire.

La présente note technique a précisément pour objet de formaliser les investigations et les éléments de réassurance que nous sommes en mesure de vous apporter, afin de démontrer l'absence de fonctionnalité de zone humide sur l'emprise stricte du projet.

1. Contexte et Objectif

La présente note technique a pour but de formaliser les investigations de terrain menées par les équipes de Triangle SOL'R afin de démontrer l'absence de critères constitutifs d'une zone humide (au sens des articles **L. 211-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement**) sur l'emprise stricte du projet (parcelle ZP 114).

La conception même du projet et la nature anthropique du site nous permettent d'apporter trois éléments de réassurance majeurs :

- **Stratégie d'évitement strict (séquence ERC)** : dès la phase de diagnostic, les secteurs à sensibilité potentielle ont été identifiés. La parcelle ZP 39 ainsi que la zone directement accolée à la ZP 114 ont été volontairement exclues du périmètre d'implantation en raison de leur potentiel humide. Le projet a été restructuré pour s'implanter uniquement en dehors de ces secteurs.
- **Historique et nature anthropique du site** : la parcelle ZP 114 est une ancienne décharge municipale (stockage de déchets inertes et de boues). La création et l'exploitation d'une décharge n'auraient pas pu être autorisées sur une zone humide en raison des contraintes évidentes liées aux écoulements des eaux et aux risques de pollution ou de transfert.
- **Topographie et pré-localisation** : les outils de pré-localisation environnementale ainsi que la configuration topographique du terrain (pente de 4 % en moyenne facilitant le drainage naturel) confirment l'absence de fonctionnalités de zone humide sur l'emprise finale du projet (ZP 114).

2. Critère Pédologique : Méthodologie et Résultats des Sondages (Pré-étude)

Conformément aux approches méthodologiques de reconnaissance de terrain, une campagne de sondages pédologiques à la tarière à main a été réalisée sur site en **novembre 2025** dans le cadre d'un pré-diagnostic de premier niveau.

Méthodologie

Localisation des prélèvements : les sondages ont été répartis de manière homogène sur l'ensemble de la parcelle ZP 114, ciblant en priorité les points bas et les zones de transition. Les emplacements exacts sont reportés sur la carte ci-dessous.

Profondeur d'investigation : chaque sondage a été poussé jusqu'à une profondeur maximale de 1,20 mètre (ou jusqu'au refus de la tarière lié aux remblais).

Méthodologie d'analyse : cette pré-étude repose exclusivement sur une *évaluation visuelle et macroscopique in situ* des horizons de sol prélevés. Dans le cadre de ce premier diagnostic, **aucun échantillon de sol n'a fait l'objet d'une analyse physico-chimique en laboratoire**. L'examen s'est concentré sur la recherche directe d'indicateurs colorimétriques de saturation en eau.

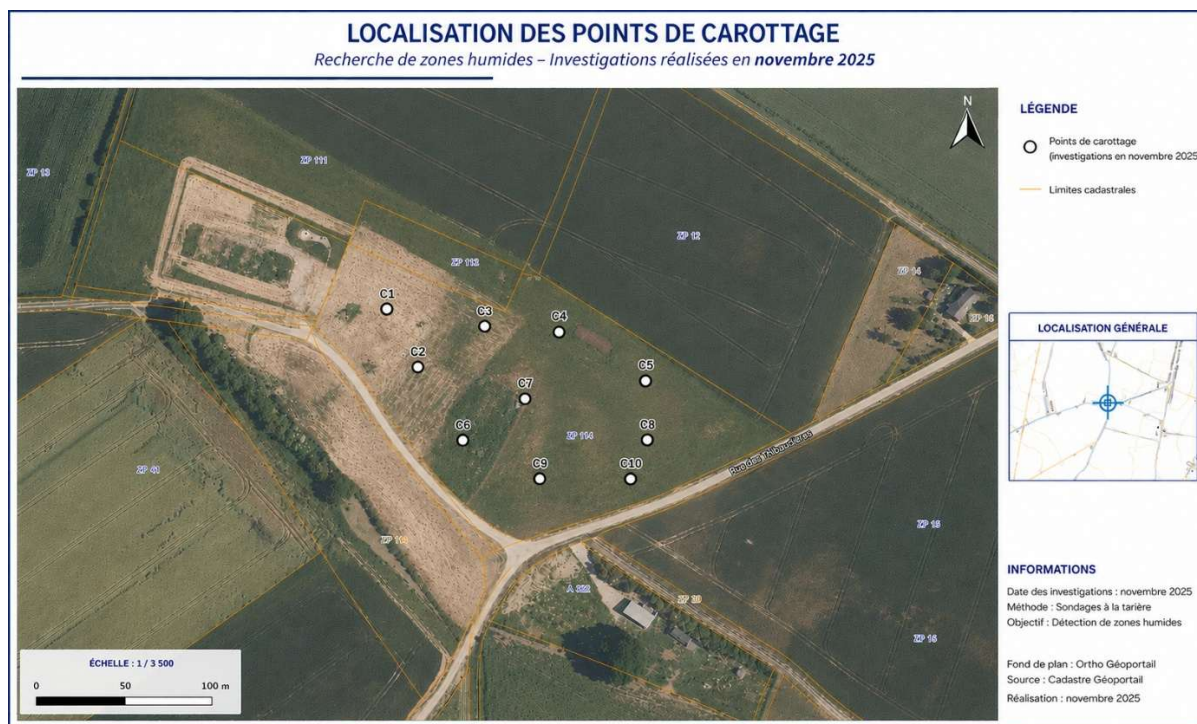


Figure 1 - Localisation des points de sondage sur la parcelle ZP 114

Résultats

L'observation directe des carottes de sol n'a révélé **aucune trace d'hydromorphie**. L'absence totale de traits d'oxydo-réduction (taches de rouille, accumulation de fer/manganèse) ainsi que l'absence de traces de réduction (horizons de gley ou pseudogley grisâtres ou bleutés) confirment l'**absence d'engorgement prolongé** par l'eau dans les premiers horizons.

Le substrat observé est majoritairement constitué d'**anthroposols** (sols fortement remaniés), caractérisant l'historique de remblais et d'ancienne décharge de déchets inertes. Ce type de sol anthropisé et filtrant s'avère structurellement **peu propice à la stagnation d'une nappe d'eau superficielle**.

3. Critère Botanique : Inventaire de la Végétation et Espèces Indicatrices

Un examen de la flore (inventaire floristique visuel) a été mené parallèlement aux sondages pédologiques afin de rechercher des communautés végétales caractéristiques des milieux humides (espèces hygrophiles). Conformément à l'arrêté ministériel modifié du **24 janvier 2008**, une attention particulière a été portée sur les espèces indicatrices de zones humides fréquentes en région Centre-Val de Loire.

Groupe / Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut / Intérêt	Présence ZP 114
FLORE (Espèces indicatrices ZH)				
Juncaceae	<i>Juncus inflexus</i> / <i>effusus</i>	Jonc glauque / Jonc diffus	Indicatrice (Arrêté ZH 2008)	ABSENT
Cyperaceae	<i>Carex riparia</i> / <i>pendula</i>	Laîche des rives / pendante	Indicatrice (Arrêté ZH 2008)	ABSENT
Poaceae	<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	Indicatrice (Arrêté ZH 2008)	ABSENT
Typhaceae	<i>Typha latifolia</i>	Massette à larges feuilles	Indicatrice (Arrêté ZH 2008)	ABSENT
Iridaceae	<i>Iris pseudacorus</i>	Iris des marais	Indicatrice (Arrêté ZH 2008)	ABSENT
Rosaceae	<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	Indicatrice (Arrêté ZH 2008)	ABSENT
Lamiaceae	<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	Indicatrice (Arrêté ZH 2008)	ABSENT
Asteraceae	<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	Indicatrice (Arrêté ZH 2008)	ABSENT

Groupe / Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut / Intérêt	Présence ZP 114
Salicaceae	<i>Salix cinerea / caprea</i>	Saule cendré / marsault	Indicatrice (Arrêté ZH 2008)	ABSENT
FLORE (Enjeu régional fort)				
Alismataceae	<i>Caldesia parnassifolia</i>	Caldésie feuilles de parnassie	Protégée (Directive Habitats / National)	ABSENT
FAUNE (Enjeu régional fort)				
Reptiles (Emydidae)	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Protégée (Directive Habitats / National)	ABSENT
Insectes (Lycaenidae)	<i>Phengaris alcon</i>	Azuré des mouillères	Protégée au niveau national	ABSENT

Conclusion de l'expertise biologique :

Aucune des espèces indicatrices ou patrimoniales cibles n'a été observée sur l'emprise de la parcelle ZP 114. La végétation en place est exclusivement constituée d'une **friche rudérale et pionnière de milieu sec** (chardons, séneçons, graminées de milieux anthropisés). L'absence totale de la plante-hôte (*Gentiana pneumonanthe*) confirme l'absence de fonctionnalité du site pour l'Azuré des mouillères. De même, l'absence de réseau hydrographique, de fossés en eau ou de mares exclut tout habitat pour la Cistude d'Europe ou la Caldésie.

4. Rappel de la Stratégie d'Évitement (Séquence ERC)

Il est primordial de rappeler que Triangle SOL'R a appliqué de manière stricte le principe d'**Évitement** de la séquence ERC (Éviter-Réduire-Compenser) dès la phase initiale de conception :

- La parcelle voisine **ZP 39** (située au Sud) ainsi que la frange immédiatement accolée à la ZP 114 présentaient un potentiel humide lors des pré-cartographies.
- Par mesure de précaution environnementale, **ces secteurs ont été intégralement exclus du périmètre d'implantation du projet.**
- Le projet a été volontairement resserré sur la seule zone techniquement viable et anthropisée (l'ancienne décharge), **garantissant un impact strictement nul sur les milieux humides périphériques.**

Outils de pré-localisation et données SIG

Indice SIG moyen	24.8
Pré-localisation ZH 2023	La parcelle est en majeure partie sans zones humides selon l'outil de pré-localisation de zones humides 2023
Topographie	Pente de 4 % en moyenne - drainage naturel confirmé - absence de fonctionnalités de zone humide sur l'emprise ZP 114



Figure 2 - Photographies SIG

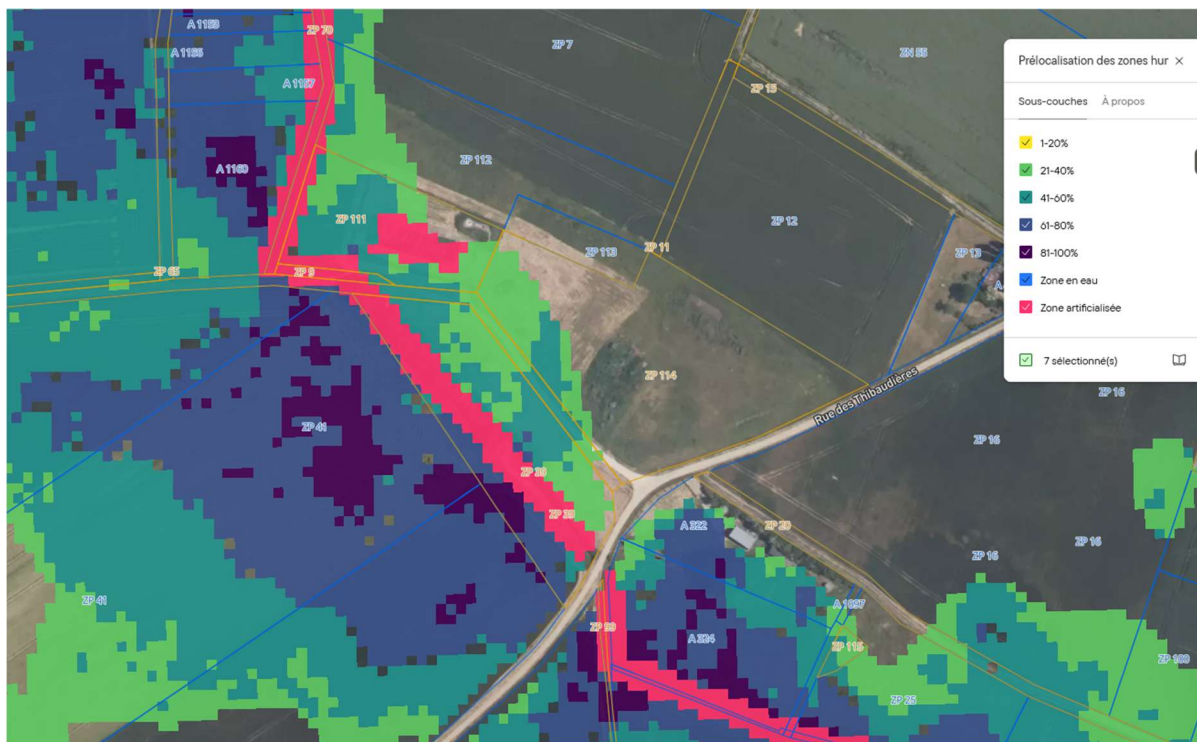


Figure 3 - Carte de pré-localisation des zones potentiellement humides (outil national 2023) - Parcelle ZP 114

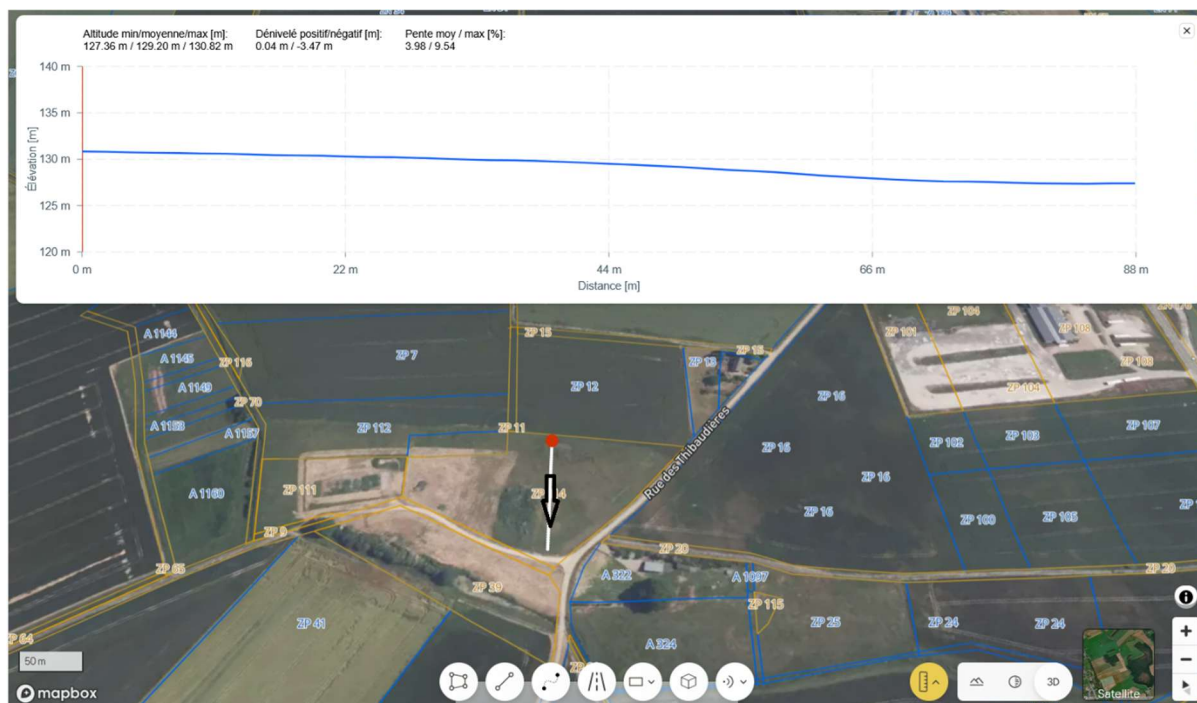


Figure 4 - Configuration topographique de la parcelle ZP 114 - Pente ~4 % - Drainage naturel favorable

Conclusion

L'ensemble des éléments présentés dans cette note technique : critère pédologique (absence d'hydromorphie), critère botanique (absence d'espèces indicatrices), stratégie d'évitement ERC (exclusion de la ZP 39), nature anthropique du site et configuration topographique - convergent unanimement vers une même conclusion :

La parcelle ZP 114, emprise stricte du projet, ne présente pas les caractéristiques constitutives d'une zone humide au sens de la réglementation en vigueur (articles L. 211-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement).

Triangle SOL'R reste bien entendu disponible pour fournir tout élément complémentaire et se tient à la disposition de la DREAL pour tout échange à ce sujet.

Pétitionnaire	Triangle SOL'R
Contact projet	Victor MOUSSAY - v.moussay@le-triangle.fr - 06.61.04.69.91
Contact admin.	Elise PRELLIER - contact.solr@le-triangle.fr - 02 54 82 82 45
Référence	TSR5829 - 41 - Mairie Moisy
Date	Juin 2026